



## Vente immobiliere non realise en l'absence du vendeur

Par blmblm, le 28/02/2015 à 20:38

suite à un compromis signé chez le notaire en octobre 2014 pour l'achat d'une maison avec des terres  
la vente s'effectue avec le généalogiste des héritiers  
la signature devait se faire le 23 01 2015 j'ai viré les fonds au notaire j'étais au rendez vous le 23 01 chez le notaire qui me dit que la vente ne peut se faire car le généalogiste ne viendra pas au rendez vous et on ne le verra plus...  
maintenant je dois acheter directement avec les héritiers on m'a rendu mon argent mais pas les 10%  
Trouvez vous ça normal et quel sont mes droits par rapport à l'argent donné et je ne peux pas prendre possession du bien  
Qui est responsable le notaire ou le généalogiste  
doit on refaire un compromis de vente car le notaire garde le même  
MERCI